



Avis révisé d'audience publique et de financement des participants

Le 19 août 2025

Réf. : 2025-H-09
Révision 1

La CCSN tiendra une audience publique sur la demande de permis de Denison Mines Corporation visant la préparation de l'emplacement de son projet d'exploitation minière et d'usine de concentration de Wheeler River et la construction de celui-ci.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique pour examiner la demande de permis présentée par Denison Mines Corp. visant la préparation de l'emplacement de son projet d'exploitation minière et d'usine de concentration de Wheeler River et la construction de celui-ci. Denison propose de construire des installations pour l'exploitation minière et le traitement de l'uranium selon une méthode de récupération sur place dans le bassin d'Athabasca, situé dans le nord de la Saskatchewan et à environ 600 km au nord de la ville de Saskatoon. Le projet proposé se trouve sur le territoire visé par le Traité historique n° 10, patrie de la Nation métisse, et sur les territoires traditionnels des Dénés, des Cris et des Métis. La propriété est constituée de 19 concessions minières d'une superficie totale de 11 720 hectares. **Le présent avis révisé a pour but d'annoncer le lieu de la partie 1 de l'audience; celle-ci se tiendra dans la salle Outaouais, au 140, promenade du Portage, Gatineau (Québec), et virtuellement au moyen de la plateforme Zoom.**

Objectif et portée de l'audience

Conformément à l'article 24 de la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#), un permis délivré par la Commission est nécessaire pour la préparation de l'emplacement proposé et la construction du projet. Le projet proposé est assujéti à une évaluation environnementale (EE) en vertu de la [Loi canadienne sur l'évaluation environnementale](#) (2012) (LCEE 2012). Bien que la [Loi sur l'évaluation d'impact](#) soit entrée en vigueur en août 2019, et remplace la LCEE 2012, elle comprend des dispositions permettant aux projets en cours assortis d'EE entamées en vertu de la LCEE 2012 d'être poursuivis dans le cadre des processus d'EE existants. Comme condition préalable à la décision d'autorisation, la Commission doit également rendre une décision relative à l'EE pour déterminer si le projet proposé est susceptible d'avoir des effets négatifs importants sur l'environnement.

Détails de l'audience

Date (Partie 1) : **Le 8 octobre 2025**
Lieu : **Salle Outaouais, au 140, promenade du Portage, Gatineau (Québec), et virtuellement au moyen de la plateforme Zoom**
Heure : Telle qu'indiquée dans l'ordre du jour, qui sera publié avant la date de l'audience

Date (Partie 2) : **Semaine du 8 décembre 2025**
Lieu : À déterminer (Saskatoon)
Heure : Telle qu'indiquée dans l'ordre du jour, qui sera publié avant la date de l'audience

L'audience publique sera diffusée en direct et disponible sur le site Web de la CCSN à l'adresse cnscccsn.gc.ca. Des détails supplémentaires sur l'audience publique seront diffusés à une date ultérieure.

Durant la Partie 1 de l'audience, la Commission tiendra compte des mémoires et des exposés présentés par Denison et le personnel de la CCSN. Lors de la Partie 2 de l'audience, la Commission prendra en considération les mémoires et exposés des Nations et communautés autochtones, des membres du public et d'autres parties intéressées.

[La demande de permis de Denison](#) (en anglais seulement) est disponible sur le site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Greffe. Le mémoire de Denison et les recommandations du personnel de la CCSN qui seront examinés à l'audience seront disponibles sur le site Web de la CCSN, ou sur demande auprès du Greffe, après le 12 août 2025.

Financement des participants

En vue de l'audience publique, la CCSN offre jusqu'à **250 000 \$** dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#) pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les parties intéressées à examiner les mémoires du personnel de la CCSN et de Denison présentés à la Commission, et à participer au processus d'audience de la Commission en présentant des interventions pertinentes au sujet examiné. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli était le **4 avril 2025**. Un Comité d'examen de l'aide financière, indépendant de la CCSN, a étudié les demandes d'aide financière reçues et fait des recommandations sur l'attribution des fonds. Sur la base de ces recommandations, la CCSN a [approuvé](#) un montant maximal de 545 639,94 \$ réparti entre 9 demandeurs.

Interventions

En vertu de l'article 19 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles au processus décisionnel de la Commission sont invitées à présenter des commentaires sur la demande de Denison. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe de la Commission d'ici le **24 octobre 2025** au moyen du [formulaire de demande en ligne](#), par [courriel](#), ou aux coordonnées ci-dessous. **La demande d'intervention doit inclure les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- un énoncé expliquant la forme de l'intervention, soit par mémoire seulement, soit par mémoire accompagné d'une présentation orale
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Les intervenants qui souhaitent effectuer une présentation orale à l'aide de PowerPoint sont priés de soumettre leurs diapositives au Greffe de la Commission d'ici le **24 novembre 2025**. Tous les mémoires pourront être téléchargés à partir du [site Web de la CCSN](#) ou obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les renseignements personnels, comme l'adresse courriel et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Les personnes qui nécessitent des services d'interprétation en langues autochtones pour cette audience sont priées de communiquer avec le Greffe de la Commission d'ici le **10 septembre 2025** pour en faire la demande. Pour toute demande reçue après cette date, le Greffe fera de son mieux pour fournir des services d'interprétation.

Obligation de fournir des documents à des fins de registre

En vertu de l'article 15 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), toute preuve documentaire, tout mémoire écrit ou autre déposé auprès de la Commission doit être mis à la disposition des participants et du public (sous réserve des mesures de confidentialité prises par la Commission, comme il est décrit ci-dessous).

Afin que les renseignements présentés à la Commission soient clairement consignés, tous les participants doivent soumettre au Greffe de la Commission, en même temps que leurs observations détaillées, tous les documents de référence utilisés pour étayer leur position. Les documents de référence doivent être annexés directement au mémoire ou déposés sous pli distinct, selon le cas, pour être pris en compte dans le dossier. Les éléments cités dans le corps des principaux mémoires ou présentés sous forme de liens hypertextes, mais non déposés, ne seront pas considérés comme faisant partie intégrante du dossier ni pris en compte dans les délibérations de la Commission.

Confidentialité

Conformément à l'article 12 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), la Commission peut décider de prendre des mesures afin de protéger les renseignements confidentiels. Les personnes qui envisagent de soumettre des renseignements susceptibles d'être confidentiels doivent communiquer avec le Greffe de la Commission, avant la date limite de présentation, pour savoir comment demander à la Commission de décider s'il y a lieu de prendre des mesures afin de protéger ces renseignements et en quoi ces mesures devraient consister.

Pour plus de renseignements sur le Programme de financement des participants, communiquez avec :

Administrateur du Programme de financement des participants, CCSN

Tél. : 613-415-2814 ou 1-800-668-5284

Courriel : pfp@cnsccsn.gc.ca

Web : [Programme de financement des participants](#)

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou sur l'installation visée, ou pour faire la demande de documents, communiquez avec :

Agent principal du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater CP 1046 succ B
Ottawa ON K1P 5S9

Tél. : 343-542-8587

Télééc. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

Pour toute demande de renseignements concernant le demandeur, veuillez communiquer avec :

Denison Mines Corp.
1100 - 40, avenue University
Toronto (Ontario) M5J 1T1

Tél. : 416-979-1991

Télééc. : 416-979-5893

Courriel : info@denisonmines.com

Web : [Denison Mines Corp.](#) (en anglais seulement)